

LE 22 SEPTEMBRE 2025
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, François Bélanger.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
Marc Laurin

Sont également présents :

M. Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Est absente :

Mme Guylaine Coursol, conseillère

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

608-09-2025 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 septembre 2025, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

37. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025 0113, pour l'immeuble situé au 2700, route Sir Wilfrid Laurier, sur le lot 1 846 905, dans le secteur de Saint Jérusalem. (X6 114)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Création d'une fonction et d'un poste de surintendant et nomination au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 114, G4 110 et G4 200)
- b) Mesure disciplinaire – Employé numéro 812. (G4 200)

- c) Signature d'un acte d'amendement au contrat intervenu entre la Ville et « La Corporation d'investissement Michel Raymond inc. » relativement à la pénalité de non-construction pour le lot numéro 4 610 622 et le lot numéro 4 610 623 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et signature d'une mainlevée relativement à l'obligation de construction d'une superficie déterminée au contrat. (G7 410 N14477 et G8 513 #118888)
- d) Soumission relative à la fourniture de personnel – camps de jour – été 2026. (2025 028) (X5 112 U3 N6249)

609-09-2025 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2025-0104 pour la propriété située sur les rues Saint-Jacques et Ghislaine (lot 6 657 860), dans le secteur de Saint-Augustin et abrogation des résolutions numéros 460-07-2025 et 500-07-2025. (X6 113)

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2025-0104 formulée le 5 août 2025 par « Groupe FMR inc. » ayant pour effet de permettre l'implantation :

- d'un nouveau bâtiment commercial ayant une marge avant de 4,15 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge de recul avant minimale de 6 mètres pour un bâtiment principal;
- d'un nouveau bâtiment commercial ayant une marge arrière de 7,3 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge arrière minimale de 9 mètres pour un bâtiment principal;
- d'un nouveau bâtiment commercial ayant une distance de 4,33 mètres avec la zone tampon arrière, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 5 mètres entre un bâtiment principal et une zone tampon;
- d'un transformateur en cour avant, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que les transformateurs soient situés en cour latérale ou arrière;
- d'un enclos à charriots en marge avant, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'un enclos à charriots soit implanté à l'extérieur de la marge de recul avant;
- de deux (2) enseignes ayant une distance de 2 mètres avec le mur avant et le mur avant secondaire du bâtiment, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une saillie maximale de 30 cm entre l'enseigne et le mur du bâtiment;

- de trois (3) enseignes ayant une superficie d'affichage totale de 23 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie d'affichage totale maximale de 20 mètres carrés pour un établissement occupant à lui seul la totalité de l'immeuble et ayant une superficie de plancher de 1 580 mètres carrés.

le tout tel qu'il appert au plan Maxi Mirabel (Proposition 4.4), effectué par « Stendel + Reich Architecture Inc. », daté du 13 août 2025, pour la propriété située sur les rues Saint-Jacques et Ghislaine (lot 6 657 860), dans le secteur de Saint-Augustin et conditionnellement à ce que l'entrée charretière sur la rue Saint-Jacques ne permettent qu'aux véhicules d'entrer sur ledit lot et non d'en sortir, que le coin du bâtiment à être construit près de la rue Saint-Jacques soit aménagé de façon sécuritaire pour les piétons, que la traverse piétonnière devant la porte d'entrée principale du bâtiment soit surélevée et que le mur antibruit débutant au coin nord-est du bâtiment doit être installé jusqu'à la limite du terrain près de la rue Ghislaine et dissimulé entre deux écrans de végétaux.

D'abroger les résolutions numéros 460-07-2025 et 500-07-2025.

610-09-2025	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2025-0094 pour la propriété située au 12748, côte des Anges (lot 2 521 432), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2025-0094 formulée le 8 juillet 2025 par « Ferme Daniel et Yves Vermette S.E.N.C. » ayant pour effet de permettre un silo à une distance de 4,84 mètres de la ligne arrière, le tout tel qu'il appert au plan de localisation de Nathalie Levert, arpenteure-géomètre, dossier numéro 935, minute numéro 13431, daté du 15 mai 2025, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 7,50 mètres, pour la propriété située au 12748, côte des Anges (lot 2 521 432), dans le secteur de Saint-Augustin.

611-09-2025	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 septembre 2025, tel que présenté.

612-09-2025 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 9 au 22 septembre 2025 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>5 555 668,51 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>3 160 755,55 \$</u>
• TOTAL.....	<u>8 716 424,06 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

Aucun rapport sur la reddition de comptes n'est déposé.

613-09-2025 Aide financière à la « Ferme Aviateur inc. » pour soutenir l'expansion des opérations de transformation. (FIT-2025-04). (G5 500 N15804 #125003)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'Investissement de Mirabel en vertu de sa résolution numéro CIM-2025-09-03;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière, au montant maximum de 25 000 \$ à la « Ferme Aviateur inc. », prise à même le fonds innovation et technologie.

D'autoriser, à cet effet, la directrice par intérim de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

614-09-2025 Aide financière à « J. René Lafond inc. » pour le projet d'intégration d'un DMS (Dealership Management System). (FIT-2025-05). (G5 500 N15804 #125004)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'Investissement de Mirabel en vertu de sa résolution numéro CIM-2025-09-04;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière, au montant maximum de 10 000 \$ à « J. René Lafond inc. », prise à même le fonds innovation et technologie.

D'autoriser, à cet effet, la directrice par intérim de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

615-09-2025	Budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord. (G3 300 N1052)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord informe la Ville d'un budget révisé et que la Ville doit l'accepter;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord, tel qu'il appert du document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

616-09-2025	Changement au contrat et paiement relatif à la soumission pour la fourniture de personnel - camps de jour. (2020-074) (X5 112 U3 N6249)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 2021, le conseil adoptait la résolution numéro 50-01-2021, par laquelle la Ville octroyait le contrat pour la fourniture de personnel – camps de jour;

CONSIDÉRANT Qu'un ajustement doit être apporté à la grille salariale;

CONSIDÉRANT QUE le total à payer pour la fourniture du personnel – camps de jour pour l'année 2025 est de 1 375 480,90 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser l'ajustement des taux horaires relativement au contrat conclu avec « Camp Sportmax inc. », pour les salaires du personnel des camps de jour pour l'année 2025, pour un montant de 1 375 480,90 \$, incluant les taxes, le tout, tel que recommandé par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et tel qu'il appert d'un document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

617-09-2025	Adhésion au projet « Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) » et projet « FRR Volet 1 – Table de mobilité durable ». (G5 500 U4 N15547)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le projet de Table en mobilité durable émerge de deux conventions financières signées entre le Conseil des préfets et des élus des Laurentides (CPERL) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR – volet 1) et de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT);

CONSIDÉRANT QUE les sept MRC de la région des Laurentides et la Ville de Mirabel sont appelées à contribuer financièrement à ce projet, de même que le CRE Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs principaux de la Table en mobilité durable sont :

- d'assurer un leadership régional et de coordonner une concertation multisectorielle avec les principaux acteurs;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action régional en mobilité durable;
- de soutenir les instances municipales dans la planification d'infrastructures, d'équipements et de services favorisant la connectivité et l'accès aux secteurs d'intérêt;
- d'optimiser et de pérenniser l'offre régionale de transport collectif et de mobilité active;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière totale se chiffre à 736 701 \$, répartie comme suit :

- MAMH : 124 590 \$
- Les 7 MRC et la Ville de Mirabel : 37 432 \$ (4 679 \$ chacune)
- CRE Laurentides : 4 679 \$
- PNAAT : 570 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les contributions sont échelonnées sur la période 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE la trésorerie confirmé la disponibilité des crédits au budget;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adhérer au projet de Table en mobilité durable financé par le FRR – Volet 1 et la PNAAT.

De confirmer l'engagement financier de la Ville selon les versements suivants :

Année financière	Montant (\$)
2025-2026	2 012 \$
2026-2027	1 497 \$
2027-2028	1 170 \$
Total	4 679 \$

De nommer Dominic Noiseux, directeur aux affaires régionales et associé à la direction générale, pour représenter la Ville au comité directeur de la Table en mobilité durable.

618-09-2025 Acceptation provisoire des travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants, telle que recommandée par le directeur du Service du génie :

- a) de fourniture et d'installation d'équipements acoustiques à l'amphithéâtre Jean-Bouchard, dans le secteur de Saint-Janvier, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 321-05-2025 et exécutés par l'entrepreneur « Les entreprises Victor & François inc. ». **(2025-015)** **(G7 311 102 110 U3 N15990)**
- b) d'asphaltage 2024, phase 1, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 262-04-2024 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. ». **(2024-028)** **(X3 211 U3 N15883)**
- c) de construction d'un bâtiment de services, dans le secteur de Saint-Augustin, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 462-07-2024 et exécutés par l'entrepreneur « 9227-8605 Québec inc. (Gestion Karmat) ». **(2024-014)** **(G7 115 U3 N15760)**
- d) des travaux d'éclairage de rues et parcs, dans divers secteurs, pour l'année 2023, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 551-07-2023 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(2023-023)** **(X3 412 U3 N15427)**

619-09-2025 Acceptation provisoire et finale des travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire et finale des travaux :

- a) de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la route Sir-Wilfrid-Laurier, entre la rue Laharie et la limite de la Ville de Saint-Jérôme, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 528-06-2019 et exécutés par l'entrepreneur « 9161-4396 Québec inc. ». **(2019-026)** **(X3 511 U3 N15423)**

620-09-2025 Modification au contrat de gré à gré relativement au mandat de démantèlement, de sécurisation et d'occupation d'un site situé au 13519-13621, chemin Saint-Simon (lots 1 847 889, 1 848 298, 5 173 331 et 5 548 986), dans le secteur de Saint-Canut. (G3 312 U4 N3300)

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2025, le conseil adoptait la résolution numéro 300-05-2025, par laquelle la Ville octroyait le contrat à la CPEM pour le nettoyage et la mise à niveau d'un site situé au 13519-13621, chemin Saint-Simon (lots 1 847 889, 1 848 298, 5 173 331 et 5 548 986), dans le secteur de Saint-Canut;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont en cours et qu'ils seront plus importants qu'initialement ce qui avait été prévu;

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale arrive rapidement et que des actions doivent être portées rapidement afin de sécuriser les lieux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De modifier le contrat donné à la CPEM, selon la résolution numéro 300-05-2025, afin d'ajouter les actions nécessaires et non prévus initialement ainsi que les actions nécessaires pour protéger les lieux en prévision de la période hivernale.

D'autoriser le versement à la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) inc. » d'un montant additionnel maximal de 141 000,00 \$, le tout financé à même le surplus accumulé non affecté. Dépendamment du montant réel des dépenses réalisés, tout solde de ce surplus accumulé affecté pour le financement de ces dépenses sera automatiquement retourné au surplus accumulé non affecté.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

621-09-2025	Soumission relative à l'achat d'une génératrice pour le poste 2, secteur de Sainte-Scholastique. (2025-023) (G6 112 U3 N10145)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Marindustriel inc. », la soumission relative à l'achat d'une génératrice pour le poste 2, secteur de Sainte-Scholastique, pour un prix de 129 852,51 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 4 septembre 2025.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2025-023 préparé le 30 juillet 2025 par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, dans le dossier numéro G6 112 U3 N10145, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même :

- le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- le fonds d'activités financières.

622-09-2025	Soumission relative à la fourniture et la livraison de deux (2) camions 6 roues 5500 châssis cabine, 4X4, neufs, avec benne basculante en aluminium, année 2025 ou plus récents. (2025-026) (G6 112 U3 N4826)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Trois Diamants Autos (1987) Ltée », la soumission relative à la fourniture et la livraison de deux (2) camions 6 roues 5500 châssis cabine, 4X4, neufs, avec benne basculante en aluminium, année 2025 ou plus récents, pour un prix de 255 032,20 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 septembre 2025.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2025-026 préparé le 21 août 2025 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de huit (8) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

623-09-2025	Acceptation d'une offre de vente pour une partie du lot 6 476 180 (rue des Bouleaux), dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 100 N8955 #118409)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter une offre de vente pour une partie du lot 6 476 180 (ayant front sur la rue des Bouleaux), dans le secteur de Saint-Augustin, d'une superficie approximative de 37 548,65 mètres carrés, représentant le terrain boisé ainsi que le milieu humide, jusqu'au cours d'eau, pour un montant forfaitaire de 4 500 000 \$, le tout aux conditions prévus au terme d'une offre de vente datée du 22 septembre 2025.

Tous les frais afférents à la vente et notamment les frais d'arpenteur-géomètre et les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires et utiles, afin de donner plein effet à la présente.

D'imputer cette dépense à la réserve financière pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés.

624-09-2025	Acceptation d'une offre de vente et d'un avenant n°1 pour les lots 3 493 630 et 3 495 305, dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (G7 100 N8044 #125006)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter une offre de vente et un avenant n°1 pour les lots 3 493 630 et 3 495 305, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, d'une superficie approximative de 464,5 m² chacun, pour un montant forfaitaire total de 1 000 \$, le tout aux conditions prévus au terme d'une offre de vente datée du 9 septembre 2025 et d'un avenant n°1 datée du 16 septembre 2025, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Tous les frais afférents à la vente, notamment les frais d'arpenteur-géomètre et les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires et utiles, afin de donner plein effet à la présente.

625-09-2025	Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 847 102, dans le secteur de Saint-Hermas. (G7 113 N15408 #125007)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation une partie du lot 1 847 102, circonscription foncière de Deux-Montagnes, du Cadastre du Québec, dans le secteur de Saint-Hermas, d'une superficie d'environ 1 305,36 mètres carrés, le tout à des fins de travaux d'ajout d'un système de traitement d'eau potable et réserve d'eau, tel qu'il appert à un plan préparé en date du 8 janvier 2025 par le Service du génie et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater le Service du greffe à entreprendre, pour et au nom de la Ville, toutes les actions nécessaires afin de concrétiser cette acquisition.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

626-09-2025 Acquisition de servitudes à des fins d'implantation et d'entretien des utilités publiques sur divers lots, relativement aux travaux d'élargissement de la côte Saint-Nicolas, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X3 400 S14 N13979)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir des propriétaires, des servitudes à des fins d'implantation et d'entretien des utilités publiques contre les lots ou une partie des lots mentionnées au tableau ci-après, afin de permettre le déplacement du réseau d'utilités publique relativement aux travaux d'élargissement de la côte Saint-Nicolas :

Lot	Superficie approximative (mètres carrés)
1 689 721	45,0 m ²
1 689 725	45,0 m ²
1 689 726	40,6 m ²
1 689 732	45,5 m ²
1 689 733	45,5 m ²
1 689 737	45,2 m ²
1 689 738	45,0 m ²
1 689 748 et 1 810 122	45,0 m ²
1 689 749	47,2 m ²
1 689 750	47,0 m ²
1 689 758 et 1 689 759	106,5 m ²
1 689 760	45,0 m ²
1 689 761	45,0 m ²
1 689 768	47,5m ²

4 622 470, 1 689 716, 1 689 715, 1 689 714, 1 689 547 et 5 114 187 (6 343 392)	322,42 m ²
--	-----------------------

Tous les frais afférents à l'établissement des servitudes, notamment les frais d'arpenteur-géomètre et les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitudes ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

D'imputer les frais reliés à l'établissement des servitudes au poste budgétaire 02-320-529.

627-09-2025	Assujettissement du lot 1 690 090 dans le secteur de Sainte-Monique, au droit de préemption. (G7 113 N125009)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assujettir au droit de préemption, dans le secteur de Sainte-Monique, à des fins d'infrastructure routière, d'infrastructure liée aux utilités publiques (égouts, aqueduc), d'infrastructure pour des besoins collectifs, communautaires et institutionnels, d'espace naturel et de conservation, parc et boisé, d'emplacement pour des besoins communautaires et institutionnels, d'équipements collectif, communautaire et institutionnel, d'habitation ou de réserve foncière, le lot 1 690 090, du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2022, le conseil a adopté le Règlement numéro 2535 *Déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;*

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Madame la conseillère Francine Charles demande que l'on inscrive sa dissidence.

D'assujettir, dans le secteur de Sainte-Monique, à des fins d'infrastructure routière, d'infrastructure liée aux utilités publiques (égouts, aqueduc), d'infrastructure pour des besoins collectifs, communautaires et institutionnels, d'espace naturel et de conservation, parc et boisé, d'emplacement pour des besoins communautaires et institutionnels, d'équipements collectif, communautaire et institutionnel, d'habitation ou de réserve foncière, le lot 1 690 090, au droit de préemption, pour une période de dix (10) ans.

De mandater le Service du greffe pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

628-09-2025 Signature d'une entente avec le promoteur « Construction Hamelin & Lalande inc. » relativement au prolongement des infrastructures municipales pour desservir le lot 1 691 246, sur le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 500 S11 N15932)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec le promoteur « Construction Hamelin & Lalande inc. », relativement au prolongement des infrastructures municipales pour desservir le lot 1 691 246, sur le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, conformément au règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements*, le tout tel qu'il appert de l'entente datée du 22 septembre 2025 ou de toute entente substantiellement conforme à la présente.

629-09-2025 Signature d'un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles. (G7 114 N9903)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles, relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre les parties, le tout tel qu'il appert du protocole d'entente datée du 22 septembre 2025 ou de tout protocole d'entente substantiellement conforme à la présente.

630-09-2025 Transaction et quittance entre la Ville de Mirabel et la Ville de Saint-Jérôme dans le dossier numéro « 700-17-020596-242 » et signature d'un addenda à l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable des villes de Saint-Jérôme et Mirabel. (X3 511 101 U4 N12053 et G8 513 #122807)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, toute transaction et quittance avec la Ville de Saint-Jérôme dans le cadre du dossier numéro « 700-17-020596-242 » de la Cour supérieure du Québec, le tout selon les termes et conditions établis à ladite transaction et quittance à intervenir entre les parties.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à

l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, le tout tel qu'il appert de l'addenda datée du 22 septembre 2025 ou de tout addenda substantiellement conforme à la présente.

631-09-2025 Ajout d'une annexe à l'entente intervenue avec le promoteur « 9343-7978 Québec inc. ». (X3 S11 N15504)

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2019, le conseil adoptait la résolution numéro 63-01-2019, par laquelle la Ville autorisait la signature d'une entente avec le propriétaire et promoteur « 9343-7978 Québec inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et du Chapelier, dans le secteur de Saint-Canut;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'ajouter l'annexe « E » concernant la détermination de la méthode de calcul de la quote-part pour les propriétaires des rues de l'Apothicaire, du Charretier et du Chapelier ayant frontage sur le boul. de Saint-Canut à l'entente intervenue avec le promoteur « 9343-7979 Québec inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur lesdites rues.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'annexe « E », le tout tel qu'il appert de ladite annexe datée du 22 septembre 2025 ou de toute annexe substantiellement conforme à la présente.

632-09-2025 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier la limite de vitesse sur certaines rues et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2685)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier la limite de vitesse sur certaines rues, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

633-09-2025 Adoption du règlement numéro U-2682 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone RU 2-32 à même une partie des zones RU 2-31 et RU 2-6, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 25 août 2025, le projet de règlement numéro PU-2682 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2682 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 9 septembre 2025 et que lors de la séance du conseil tenue le 9 septembre 2025, le second projet de règlement numéro PU-2682 a été adopté, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2682 nous est parvenue au plus tard le 19 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2682, tel que présenté.

634-09-2025 Adoption du règlement numéro 2683 autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux de résilience des systèmes critiques de la station de production d'eau potable, de réfection de la prise d'eau et ouvrages connexes, et de travaux de modernisation de décanteurs à l'usine de filtration de Saint-Jérôme y incluant le règlement d'une entente pour des travaux d'alimentation en eau potable antérieurs au 31 décembre 2013, autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 septembre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2683, tel que présenté.

635-09-2025 Adoption du règlement numéro 2684 modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin d'ajouter un lieu de stationnement pour le stationnement de nuit en période hivernale. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2684, tel que présenté.

636-09-2025 Nomination à la fonction de surintendant aux bâtiments, à la mécanique et voirie au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer, Philippe Parent-Otis, à titre de cadre intermédiaire à la fonction de surintendant aux bâtiments, à la mécanique et voirie au Service de l'équipement et des travaux publics, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

637-09-2025 Embauche à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher, Samuel Auger-Lajoie, à titre de cadre intermédiaire à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

638-09-2025 Création d'un poste professionnel de bibliothécaire professionnel au Service de la bibliothèque. (G4 110)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De créer un (1) poste professionnel régulier à temps plein de bibliothécaire professionnel au Service de la bibliothèque, et ce, en date du 10 septembre 2025.

639-09-2025 Signature de lettres d'entente avec le « Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel – C.S.N. (Cols bleus) ». (G4 611 S30)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier et le conseiller RH (spécialisé en relations de travail), Jean-Sébastien Martel, à signer pour et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel – C.S.N. (Cols bleus) », les lettres d'ententes suivantes :

- numéro 25, relativement à la création de la fonction de magasinier aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, en date du 23 septembre 2025;
- numéro 41, relativement à la mise en place d'un horaire de quatre (4) jours par semaine, via un projet pilote, pour l'équipe de nuit en période hivernale au Service de l'équipement et des travaux publics, et ce, en date du 23 septembre 2025.

640-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0115, pour l'immeuble situé au 16800, rue Charles, sur le lot 1 690 522, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0115, relativement à la rénovation de la façade avant principale en vue de l'occupation d'un marché public agricole dans un bâtiment existant situé dans la zone RU 2-14, pour l'immeuble situé au 16800, rue Charles, sur le lot 1 690 522, dans le secteur de Saint-Janvier, à la condition que l'ensemble des ouvertures de la façade principale du bâtiment soient de couleur noire.

641-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0098, pour l'immeuble situé au 9465, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 3 263 969, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0098, relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée existante, pour l'immeuble situé au Saint-Canut, sur le lot 3 263 969, dans le secteur de Saint-Canut.

642-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0116, pour l'immeuble situé au 8034, rue de Belle-Rivière, sur les lots 3 379 740 et 1 847 510, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0116, relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée existante, pour l'immeuble situé au 8034, rue de Belle-Rivière, sur les lots 3 379 740 et 1 847 510, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

643-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0114, pour l'immeuble situé au 16949, rue Victor, sur les lots 6 160 633 et 2 362 208, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0114, relativement à la construction d'une nouvelle serre sur la propriété agricole existante située dans la zone RU 2-14, pour l'immeuble situé au 16949, rue Victor, sur les lots 6 160 633 et 2 362 208, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

644-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0118, pour l'immeuble situé au 13910, rue Saint-Simon, sur le lot 6 450 408, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0118, relativement à l'installation de deux (2) nouvelles enseignes à plat et d'une (1) nouvelle enseigne sur poteau à la suite de l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant situé dans la zone C 5-2, pour l'immeuble situé au 13910, rue Saint-Simon, sur le lot 6 450 408, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

645-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0059, pour l'immeuble situé au 14094, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 086, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0059, relativement au remplacement du revêtement de toiture existant par un nouveau revêtement métallique d'un bâtiment résidentiel existant situé dans la zone H 8-15 en secteur villageois, pour l'immeuble situé au 14094, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 086, dans le secteur de Sainte-Monique, tel que présenté.

646-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0121, pour l'immeuble situé au 14143, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 374, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0121, relativement au remplacement de deux faces de l'enseigne sur poteau existante à la suite de l'arrivée de deux nouveaux occupants commerciaux, situé dans la zone C 7-2, pour l'immeuble situé au 14143, boulevard du Curé-Labellé, sur le lot 1 691 374, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

647-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0122, pour l'immeuble situé au 12429, route Arthur-Sauvé, sur le lot 3 490 941, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0122, relativement à l agrandissement de deux (2) bâtiments commerciaux existants situés dans la zone RU 4-10, pour l'immeuble situé au 12429, route Arthur-Sauvé, sur le lot 3 490 941, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

648-09-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0103, pour l'immeuble situé sur les rues Saint-Jacques et Ghislaine, sur le lot 6 657 860, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0103, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial situé dans la zone C 10-14, pour l'immeuble situé sur les rues Saint-Jacques et Ghislaine, sur le lot 6 657 860, dans le secteur de Saint-Augustin, aux conditions suivantes :

- que cinq (5) érables noirs soient plantés, tel qu'il avait été initialement proposé;
- qu'un système de gestion des odeurs soit installé dans l'enclos à déchets;
- que l'éclairage du site soit de type « ami de la nuit ».

649-09-2025 Interdiction de stationner sur la rue de Brissac, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la rue de Brissac, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, afin de permettre une meilleure visibilité et de réduire les risques d'accident pour piétons, cyclistes et automobilistes empruntant cette rue;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement en tout temps sur la rue de Brissac, dans la courbe interne, à partir de l'entrée charretière du 18 200, rue de Brissac, sur une distance de 8 mètres dans la courbe, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

650-09-2025	Installation de panneaux d'arrêt sur la rue de Blois, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

- de procéder à l'installation de panneaux d'arrêts sur la rue de Blois, à l'intersection de la rue d'Amboise, dans les deux directions;
- d'entériner et conserver les panneaux d'arrêts sur la rue de Blois, à l'intersection de l'entrée et sortie des tours « Skyblü » et à l'intersection de la rue d'Amboise, dans les deux directions,

le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

651-09-2025	Réponse au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec relativement aux mesures temporaires proposées afin d'améliorer la sécurité routière sur le chemin de la Côte-Nord à l'intersection du rang Saint-Henriette, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 600 N3713)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) reconnaît qu'il est nécessaire d'intervenir rapidement afin de réduire les accidents sur le chemin de la Côte-Nord à l'intersection du rang Saint-Henriette, dans le secteur de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD affirme ne pas être en mesure de réaménager cette intersection (feux de circulation ou carrefour giratoire) de manière permanente et rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD propose des mesures temporaires et qu'il demande à la Ville d'approuver ces mesures;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De réitérer au ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'il est nécessaire d'intervenir rapidement afin de réduire les accidents sur le chemin de la Côte-Nord à l'intersection du rang Saint-Henriette, dans le secteur de Saint-Augustin et de l'inviter à mettre en place, sans délai, toute mesure qu'il juge nécessaire afin de régler cette problématique majeure.

D'approuver les mesures temporaires proposées par ledit ministère, à ses frais afin d'améliorer la sécurité routière sur le chemin de la Côte-Nord, à l'intersection du rang Sainte-Henriette, dans le secteur de Saint-Augustin et de réitérer au ministère que ces mesures temporaires proposées ne doivent pas changer de nature et devenir ainsi permanentes avec le temps. Ces dernières ne doivent pas non plus faire en sorte de retarder les projets de réaménagement permanents qui sont prioritaires pour la ville de Mirabel et ses citoyens.

De transmettre la présente résolution à M. Jonatan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable et de demander à Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, de faire les représentations nécessaires pour que ce dossier puisse être réglé dans les meilleurs délais.

652-09-2025	Mise en œuvre du projet pour l'aménagement d'un sentier riverain et l'implantation d'un espace public, dans le secteur de Saint-Janvier. (G3 312 U4 N3300)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le 16 décembre 2024, la Ville a adopté la résolution numéro 859-12-2024 pour l'acquisition du lot 1 692 051, du Cadastre du Québec, dans le secteur de Saint-Janvier;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain constitue une bonne opportunité d'y aménager une porte d'entrée pour le sentier riverain et d'y implanter un espace public (halte cyclable, espace détente, etc.);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, le mandat à la « Corporation pour la Protection de l'Environnement à Mirabel » (CPEM) pour la gestion et la création du parc nature de la rivière Sainte-Marie incluant l'adaptabilité du bâtiment et pour la préparation d'un plan d'aménagement du site et d'un budget spécifique à ces aménagements.

De confirmer l'acceptation de la Ville de la vision présentée à l'effet que ce pavillon du parc de la rivière Sainte-Marie abrite également les nouveaux bureaux de Tourisme Mirabel incluant un espace d'accueil public de type bureau touristique.

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention par la CPEM à un appel de projet pour le Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux pour l'aménagement d'une halte cyclable en collaboration avec le P'tit Train du Nord.

653-09-2025 Modalités de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs (auditeurs) pour l'année financière 2024 et dépôt du rapport. (G1 213 101 N3535 et G5 311 #123043)

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs (auditeurs) pour l'année financière 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De déposer au conseil le rapport du maire sur les faits saillants.

De prévoir la diffusion dudit rapport sur le site internet de la Ville ainsi qu'un court texte y référant dans le *Mirabel vous informe* et de le déposer au conseil.

654-09-2025 Dépôt de l'état comparatif de la Ville par la trésorière. (G1 211 101 120 N11458)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De prendre acte du dépôt de l'état comparatif, tel que préparé par Mme Jeannic D'Aoust, trésorière, dont copie est déposée au dossier du conseil.

655-09-2025 Nomination d'un représentant au comité local pour le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) 2024-2029. (G3 312 U4 N1654)

CONSIDÉRANT la convention d'aide 2024-2029 dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) signée le 17 mars 2025;

CONSIDÉRANT Qu'aux termes du *Guide d'appui aux comités d'attribution locaux et régional du FQIS 2024-2029*, le comité local doit être composé de cinq membres, dont un représentant de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite nommer un représentant afin de siéger sur ce comité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De nommer Dominic Noiseux, directeur aux affaires régionales et associé à la direction générale, à titre de représentant de la Ville afin de siéger sur le comité d'attribution local et régional du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) 2024-2029.

**656-09-2025 Nomination de membres au sein de l'organisme
« Concept Action 50+ ». (G3 312 U4 N14818)**

CONSIDÉRANT la mise à jour des membres du conseil d'administration de l'organisme « Concept Action 50+ » dont les mandats venaient à échéance en mai 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De nommer, Diane Ranger, Paul Bélanger et Ghislain Bilodeau pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'en mai 2027, au sein de l'organisme « Concept Action 50+ ».

657-09-2025 Modification de la résolution numéro 845-11-2023 *Aide financière à « Eagle Hydraulique inc. » pour le projet intitulé « Optimiser la robotisation et l'automatisation ».* (G5 214 103 #121370) (FLI-2023-04) et (FIT-2023-03) (G5 500 N15804)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 845-11-2023 *Aide financière à « Eagle Hydraulique inc. » pour le projet intitulé « Optimiser la robotisation et l'automatisation »*, afin d'ajouter à la fin du premier (1^{er}) alinéa, le texte suivant : « *et CIM-2024-06-05;* » et de modifier au quatrième (4^{ème}) alinéa pour le montant suivant, « *435 000 \$* ».

D'autoriser, à cet effet, la directrice par intérim de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, une modification à l'entente initiale du présent dossier.

658-09-2025 Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut relativement aux accès à un plan d'eau au Québec – Fondation Rivière. (G3 312)

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM 246-07-25 de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement aux accès à un plan d'eau au Québec – Fondation Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en accord avec les motifs et les énoncés y formulés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'appuyer la MRC des Pays-d'en-Haut quant à leur appui à la Fondation Rivière et ses partenaires dans leurs démarches auprès des acteurs concernés, notamment le gouvernement provincial, afin d'obtenir une protection juridique pour les municipalités et les propriétaires donnant accès aux territoires à partir de leur propriété.

De transmettre la présente résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier, en date du 19 septembre 2025; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

659-09-2025 Crédit d'une fonction et d'un poste de surintendant et nomination au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 114, G4 110 et G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De créer une (1) nouvelle fonction de cadre intermédiaire et un (1) poste régulier à temps plein de surintendant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce en date du 23 septembre 2025.

De nommer Simon Cloutier, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de surintendant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

660-09-2025 Mesure disciplinaire – Employé numéro 812. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé numéro 812;

Il est proposé et résolu unanimement :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé numéro 812, pour une durée d'une (1) journée de travail à être déterminée par la direction du Service concerné et du Service des ressources humaines.

661-09-2025 Signature d'un acte d'amendement au contrat intervenu entre la Ville et « La Corporation d'investissement Michel Raymond inc. » relativement à la pénalité de non-construction pour le lot numéro 4 610 622 et le lot numéro 4 610 623 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et signature d'une mainlevée relativement à l'obligation de construction d'une superficie déterminée au contrat. (G7 410 N14477 et G8 513 #118888)

CONSIDÉRANT QUE la transaction et quittance signée par les parties les 13 mai 2025 et 11 juillet 2025 relativement au dossier de Cour portant le numéro 700-17-018933-225 et prévoyant la modification du contrat intervenu entre les parties et une mainlevée relativement à l'obligation de construction d'une superficie déterminée au contrat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte d'amendement au contrat intervenu entre la Ville et « La Corporation d'investissement Michel Raymond inc. » ainsi qu'une mainlevée relative à l'obligation de construction de la superficie initialement prévue au contrat, le tout conformément à la transaction intervenue entre les parties et annexée à la présente.

662-09-2025	Soumission relative à la fourniture de personnel – camps de jour – été 2026. (2025-028) (X5 112 U3 N6249)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Camp Sportmax inc. », la soumission relative à la fourniture de personnel – camps de jour – été 2026, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 1 453 050,53 \$, incluant les taxes, pour la première (1^{ère}) année, suite à leur soumission ouverte le 22 septembre 2025, la durée du contrat s'échelonnant sur une période maximale de trois (3) ans.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2025-028 préparé le 2 septembre 2025 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro X5 112 U3 N6249, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

Parole aux conseillères et conseillers.
--

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

663-09-2025 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

François Bélanger, maire

Isabelle Bourcier, greffière